

DWS Investment S.A.

# DWS Global Value

Rapport annuel 2022 / 2023  
FCP de droit luxembourgeois



Investors for a new now

# DWS Global Value

# Sommaire

**Rapport annuel 2022 / 2023**  
**pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023**

2 / Informations

4 / Rapport annuel et comptes annuels  
DWS Global Value

13 / Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Informations complémentaires

18 / Informations sur la rémunération des collaborateurs

20 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365

25 / Données en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088  
et en vertu du règlement européen (UE) 2020/852

# Informations

**Le fonds cité dans ce rapport est soumis au droit luxembourgeois.**

## Performance

Le succès d'un investissement dans un fonds de placement se mesure à l'aune de la performance de ses parts. Les valeurs liquidatives (cours de rachat) servent de base pour le calcul de la valeur, à laquelle s'ajoutent les distributions intermédiaires. Les informations sur la performance passée d'un fonds ne préjugent pas de sa performance future.

Dans la mesure où il existe, l'indice de référence est en outre reproduit dans le rapport. Toutes les données graphiques et chiffrées indiquent la **situation au 31 mars 2023** (sauf indication contraire).

## Prospectus de vente

L'achat de parts de fonds est basé sur le prospectus de vente et le règlement de gestion actuellement en vigueur ainsi que sur le document intitulé « Informations clés pour l'investisseur », accompagné du dernier rapport annuel révisé et du rapport semestriel correspondant si ce dernier est plus récent que le dernier rapport annuel.

## Cours de souscription et de rachat

Les cours de souscription et de rachat applicables, de même que toutes les autres informations destinées aux porteurs de parts, peuvent faire à tout moment l'objet d'une demande au siège de la société de gestion ou auprès des agents payeurs. De plus, les cours de souscription et de rachat sont publiés dans des médias appropriés (par ex. Internet, systèmes d'information électroniques, journaux, etc.), dans chaque pays de distribution.

## Crise Ukraine-Russie

---

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine marque un tournant dramatique en Europe, qui a notamment influencé profondément l'architecture de sécurité et la politique énergétique de l'Europe et entraîné une volatilité considérable qui devrait se poursuivre à l'avenir. Toutefois, compte tenu de l'incertitude qui règne au moment de l'élaboration du présent rapport, il est impossible d'évaluer de manière définitive les effets concrets ou potentiels de la crise à moyen et long terme sur la conjoncture, les différents marchés et secteurs ainsi que les implications sociales. La société de gestion poursuit donc ses efforts en matière de gestion des risques afin d'évaluer ces incertitudes et de faire face à leur impact potentiel sur les activités, la liquidité et les performances du fonds. La société de gestion prendra toutes les mesures jugées appropriées afin de protéger au mieux les intérêts des investisseurs.

The cover features a background of fine, parallel diagonal lines. A large white square is centered on the page, with the text 'Rapport annuel et comptes annuels' printed in a bold, black, serif font within it.

# **Rapport annuel et comptes annuels**

# Rapport annuel DWS Global Value

## Objectif d'investissement et résultat de placement pendant la période sous revue

La politique de placement du fonds DWS Global Value a pour objectif de générer un rendement en euro. Dans ce but, le fonds investit principalement dans des actions internationales qui font partie des valeurs de rendement sous-évaluées selon l'équipe de gestion du fonds (« Actions de valeur »). Cela signifie que le cours boursier de ces titres est, au moment de l'achat, en dessous de la valeur que les données fondamentales concernant ces entreprises permettent d'espérer à plus long terme, selon l'équipe de gestion.

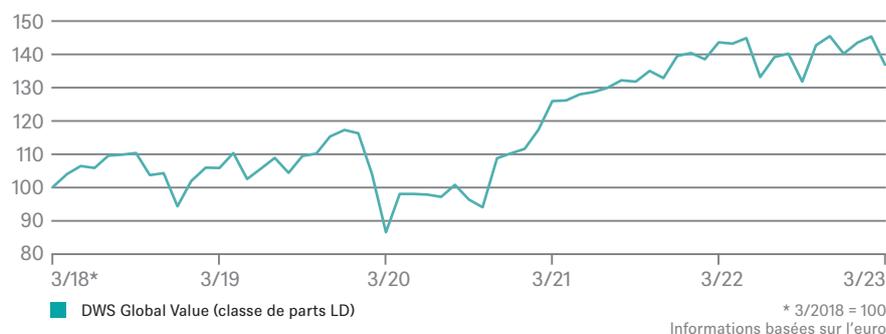
Au cours de l'exercice allant de début avril 2022 à fin mars 2023, le fonds DWS Global Value a enregistré une moins-value de 4,7 % par part (classe de parts LD ; calculée d'après la méthode de la BVI, l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes). Son indice de référence, le MSCI World Value, a pour sa part enregistré une moins-value de 2,8 % sur la même période (respectivement en euro).

## Politique de placement pendant la période sous revue

Les marchés internationaux des capitaux ont connu une dégradation croissante au cours de l'exercice écoulé. Cette tendance à la baisse avait déjà été entamée par la progression spectaculaire des chiffres de l'inflation du fait des pénuries d'approvisionnement croissantes liées à la forte reprise économique qui a suivi l'apogée de la pandémie de COVID-19. La situation a empiré avec l'inva-

### DWS Global Value

#### Performance sur 5 ans



Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 30 mars 2023

### DWS Global Value

#### Performance des classes de parts comparée à l'indice de référence (en euro)

Classe de parts	ISIN	1 an	3 ans	5 ans
Classe LD	LU0133414606	-4,7 %	58,6 %	36,9 %
Classe FD	LU1057897933	-4,2 %	61,2 %	40,7 %
Classe ID	LU1057898071	-3,9 %	62,9 %	43,1 %
Classe SC	LU1057898238	-4,1 %	61,7 %	41,4 %
Classe TFD	LU1673816184	-4,1 %	61,6 %	41,4 %
MSCI World Value		-2,8 %	57,2 %	44,5 %

Performance calculée d'après la méthode de l'Association fédérale des sociétés d'investissement allemandes (BVI), c'est-à-dire sans prise en compte du droit d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Situation au : 31 mars 2023

sion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et la guerre persistante qui s'en est ensuivie entre la Russie et l'Ukraine. Le renforcement des sanctions imposées par les pays occidentaux à la Russie ainsi que le boycott des livraisons de la Russie ont fait grimper les prix de l'énergie (pétrole, gaz, charbon) et des produits alimentaires. Afin de contrebalancer l'inflation ainsi que sa dynamique, de nombreuses banques centrales ont relevé sensiblement les taux d'intérêt, se détachant ainsi de la politique monétaire expansionniste qu'elles menaient depuis des années. Dans ce contexte et compte tenu de l'affaiblissement

de la croissance économique mondiale au cours de 2022, les craintes d'une extension de la récession ressenties par les acteurs du marché se sont multipliées.

Dans ce contexte d'investissement, les marchés internationaux des actions ont enregistré dans un premier temps des baisses de cours sensibles pendant la période sous revue. À partir d'octobre 2022, il y a eu un redressement des cours qui s'est poursuivi jusqu'à fin mars 2023, bien que de manière très contrastée. Tandis que de nombreux marchés des actions dans le monde ont encore clôturé à la baisse à la fin de la

période sous revue, les marchés européens, favorisés notamment par l'atténuation de la crise du gaz, et le marché des actions japonaises, soutenu par la faiblesse du yen, sont parvenus à enregistrer des hausses de cours.

Dans ce contexte de marché difficile, les positions du portefeuille du fonds DWS Global Value ont enregistré une performance négative dans l'ensemble.

Au niveau sectoriel, les positions dans les secteurs financier, immobilier et industriel se sont avérées avantageuses, tandis que celles dans les secteurs des matières premières, des produits de base et de la santé ont eu un impact négatif sur la performance relative du fonds.

Concernant la sélection des titres individuels, Deutsche Telekom AG, qui a pu bénéficier des gains de parts de marché de sa filiale aux États-Unis, l'entreprise de services pétroliers Schlumberger, qui a été soutenue par les dépenses croissantes des sociétés productrices de pétrole, et la société d'embouteillage Coca Cola Euro-pacific Partners, qui est parvenue à relever ses prix suite à la normalisation du comportement des consommateurs, ont contribué positivement à la performance relative du fonds. En revanche, la société d'exploitation de mines d'or Newmont Mining a subi une baisse des marges en raison de la hausse des coûts d'extraction et de la baisse des prix de l'or, ce qui a eu un impact négatif sur l'évolution des cours. Au cours de la période sous revue, la position dans l'exploitant de moteurs de

recherche Alphabet a souffert de la faiblesse du marché américain de la publicité, ce qui a eu un impact négatif sur la croissance de son chiffre d'affaires et a contribué négativement à la performance absolue et relative du fonds.

### **Informations sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales**

Les rapports sur ce produit sont conformes à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La présentation des informations à publier dans les rapports réguliers sur les produits financiers au sens de l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 (règlement concernant les obligations de publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) ainsi qu'au sens de l'article 6 du règlement (UE) 2020/852 (règlement établissant la taxonomie) se trouve après l'état du portefeuille-titres.

# Comptes annuels DWS Global Value

## État de l'actif au 31 mars 2023

	Montant en EUR	Part en % de l'actif du fonds
<b>I. Éléments d'actif</b>		
<b>1. Actions (secteurs) :</b>		
Secteur financier	266 146 194,67	25,99
Industrie	142 314 715,79	13,91
Santé	134 238 467,28	13,12
Énergie	93 183 984,11	9,11
Matières premières	87 175 639,55	8,52
Biens de consommation courante	79 434 500,50	7,76
Technologies de l'information	44 924 462,81	4,39
Biens de consommation durables	34 793 317,08	3,40
Services de communication	30 658 967,69	3,00
Services aux collectivités	23 932 490,59	2,34
<b>Total actions :</b>	<b>936 802 740,07</b>	<b>91,54</b>
<b>2. Avoirs bancaires</b>	<b>84 806 031,89</b>	<b>8,29</b>
<b>3. Autres éléments d'actif</b>	<b>2 826 757,48</b>	<b>0,28</b>
<b>4. À recevoir au titre d'opérations sur parts</b>	<b>27 061,09</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Engagements</b>		
<b>1. Autres engagements</b>	<b>-987 876,57</b>	<b>-0,10</b>
<b>2. Engagements découlant d'opérations sur parts</b>	<b>-57 033,55</b>	<b>-0,01</b>
<b>III. Actif du fonds</b>	<b>1 023 417 680,41</b>	<b>100,00</b>

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

# DWS Global Value

## État du portefeuille-titres au 31 mars 2023

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds	
<b>Valeurs mobilières cotées en bourse</b>						<b>936 802 740,07</b>	<b>91,54</b>	
<b>Actions</b>								
Canadian Imperial Bank of Commerce (CA1360691010)	Unité	252 000	151 000		CAD	56,8400	9 702 746,82	0,95
Novartis Reg. (CH0012005267)	Unité	179 000	35 000		CHF	84,1200	15 092 948,43	1,47
ABN AMRO Bank Dep.Reg (NL0011540547)	Unité	790 000	150 000		EUR	14,6500	11 573 500,00	1,13
Allianz (DE0008404005)	Unité	77 000		6 250	EUR	212,8000	16 385 600,00	1,60
Alstom (FR0010220475) <sup>3)</sup>	Unité	406 500		150 000	EUR	25,0100	10 166 565,00	0,99
AXA (FR0000120628)	Unité	662 000		153 000	EUR	28,2550	18 704 810,00	1,83
BASF Reg. (DE000BASF111)	Unité	233 000	233 000		EUR	48,3000	11 253 900,00	1,10
Compagnie de Saint-Gobain (C.R.) (FR0000125007)	Unité	118 000	28 000		EUR	52,3300	6 174 940,00	0,60
Deutsche Post Reg. (DE0005520004)	Unité	295 000	130 000	175 000	EUR	42,9000	12 655 500,00	1,24
Deutsche Telekom Reg. (DE0005557508)	Unité	785 000		193 350	EUR	22,3500	17 544 750,00	1,71
Heineken (NL0000009165)	Unité	160 000	45 000		EUR	99,5200	15 923 200,00	1,56
KBC Ancora (BE0003867844)	Unité	187 000		153 000	EUR	42,4800	7 943 760,00	0,78
Kerry Group (IE0004906560)	Unité	124 000	124 000		EUR	91,8400	11 388 160,00	1,11
Koninklijke Philips (NL0000009538)	Unité	335 000			EUR	16,5620	5 548 270,00	0,54
RWE Ord. (DE0007037129)	Unité	245 000			EUR	39,4500	9 665 250,00	0,94
Siemens Reg. (DE0007236101)	Unité	72 500			EUR	148,6400	10 776 400,00	1,05
Smurfit Kappa (IE00B1RR8406)	Unité	280 000		60 000	EUR	33,3800	9 346 400,00	0,91
Stellantis (NL00150001Q9)	Unité	840 000	79 101		EUR	16,6100	13 952 400,00	1,36
Talanx Reg. (DE000TLX1005)	Unité	288 000			EUR	43,0200	12 389 760,00	1,21
VINCI (FR0000125486)	Unité	90 000			EUR	105,7000	9 513 000,00	0,93
Volkswagen Pref. (DE0007664039)	Unité	84 000	19 000		EUR	125,3200	10 526 880,00	1,03
BHP Group (AU000000BHP4)	Unité	890 000	890 000	890 000	GBP	25,4650	25 736 827,16	2,51
HSBC Holdings (GB0005405286)	Unité	1 400 000	1 400 000		GBP	5,5460	8 817 170,11	0,86
Shell (GB00BP6MXD84)	Unité	1 120 000	133 880		GBP	23,0461	29 311 351,35	2,86
Woodside Petroleum (AU0000224040)	Unité	160 823	160 823		GBP	17,9950	3 286 406,87	0,32
Central Japan Railway Co. (JP3566800003)	Unité	60 000			JPY	15 810,0000	6 525 642,35	0,64
Komatsu (JP3304200003)	Unité	406 100			JPY	3 277,0000	9 154 815,12	0,89
THK Co. (JP3539250005)	Unité	390 000			JPY	3 055,0000	8 196 264,58	0,80
Toyota Motor (JP3633400001)	Unité	797 500			JPY	1 880,0000	10 314 037,08	1,01
DNB Bank (NO0010161896)	Unité	500 000			NOK	187,0000	8 231 974,40	0,80
Swedbank (SE0000242455)	Unité	1 500 000	400 000		SEK	169,7000	22 607 575,82	2,21
AbbVie (US00287Y1091)	Unité	138 000		22 000	USD	157,9200	20 011 900,83	1,96
Adobe (US00724F1012)	Unité	26 000			USD	381,9000	9 117 906,34	0,89
AerCap Holdings (NL0000687663)	Unité	417 122	115 122	78 000	USD	55,3700	21 208 489,57	2,07
AGCO Corp. (US0010841023)	Unité	133 000	43 000	50 000	USD	133,1000	16 255 555,56	1,59
Alphabet Cl.A (US02079K3059)	Unité	141 554	249 414	120 400	USD	100,8900	13 114 217,69	1,28
Baker Hughes Cl.A (US05722G1004)	Unité	545 000	105 000		USD	28,7500	14 388 200,18	1,41
Broadcom (US11135F1012)	Unité	10 000		15 600	USD	633,7500	5 819 559,23	0,57
Centene (US15135B1017)	Unité	240 000			USD	64,1300	14 133 333,33	1,38
Charles Schwab (US8085131055)	Unité	260 000	260 000		USD	52,4700	12 527 272,73	1,22
Chubb (CH0044328745)	Unité	112 000		28 000	USD	193,4200	19 892 598,71	1,94
Coca-Cola Europacific Partners (GB00BDCPN049)	Unité	270 000	26 000	50 264	USD	58,2400	14 439 669,42	1,41
ConocoPhillips (US20825C1045)	Unité	281 000	41 000	110 000	USD	99,2500	25 609 963,27	2,50
Corteva (US22052L1044)	Unité	280 000		118 370	USD	59,9500	15 414 141,41	1,51
Darling Ingredients (US2372661015)	Unité	243 000	110 000	47 000	USD	56,6800	12 647 603,31	1,24
Global Payments (US37940X1028)	Unité	107 500			USD	103,1900	10 186 340,68	1,00
Johnson & Johnson (US4781601046)	Unité	160 000			USD	153,4300	22 542 516,07	2,20
JPMorgan Chase & Co. (US46625H1005)	Unité	261 000			USD	128,7500	30 857 438,02	3,02
Medtronic (IE00BTN1Y115)	Unité	119 000			USD	79,1800	8 652 359,96	0,85
Merck & Co. (US58933Y1055)	Unité	215 000	62 000		USD	105,9200	20 911 662,08	2,04
Morgan Stanley (US6174464486)	Unité	185 000		65 000	USD	86,1100	14 628 420,57	1,43
Newmont (US6516391066)	Unité	338 000	53 000		USD	48,8400	15 158 787,88	1,48
Owens Corning (new) (US6907421019)	Unité	172 000			USD	93,2800	14 732 929,29	1,44
PepsiCo (US7134481081)	Unité	57 000		48 000	USD	180,8300	9 464 931,13	0,92
Pfizer (US7170811035)	Unité	500 000	108 000		USD	40,3800	18 539 944,90	1,81
QUALCOMM (US7475251036)	Unité	70 000		30 000	USD	127,4000	8 189 164,37	0,80
Schlumberger N.Y. Shares (AN8068571086)	Unité	460 000		125 000	USD	48,7400	20 588 062,44	2,01
Taiwan Semiconductor ADR (US8740391003)	Unité	180 000	52 500		USD	92,4700	15 284 297,52	1,49
Texas Instruments (US8825081040)	Unité	38 500		24 500	USD	184,2400	6 513 535,35	0,64

## DWS Global Value

Dénomination des titres	Unité ou devise en milliers	Quantité	Achats / entrées pendant la période	Ventes / sorties sous revue	Cours	Valeur boursière en EUR	Part en % de l'actif du fonds
The Allstate Corp. (US0200021014)	Unité	160 000		21 500	USD	16 027 915,52	1,57
The Goldman Sachs Group (US38141G1040)	Unité	60 000			USD	17 693 663,91	1,73
The Mosaic (US61945C1036)	Unité	247 000	337 000	90 000	USD	10 265 583,10	1,00
The Procter & Gamble (US7427181091)	Unité	115 000		11 500	USD	15 570 936,64	1,52
Union Pacific Corp. (US9078181081)	Unité	43 000	18 032		USD	7 832 396,69	0,77
UnitedHealth Group (US91324P1021)	Unité	20 400		8 850	USD	8 805 531,68	0,86
VISA Cl.A (US92826C8394)	Unité	58 000			USD	11 842 865,01	1,16
Waste Management Inc. (US94106L1098)	Unité	61 500		11 751	USD	9 122 217,63	0,89
WEC Energy Group (US92939U1060)	Unité	164 500		33 000	USD	14 267 240,59	1,39
Wells Fargo & Co. (US9497461015)	Unité	470 000	180 000		USD	16 132 782,37	1,58
<b>Total du portefeuille-titres</b>						<b>936 802 740,07</b>	<b>91,54</b>
<b>Avoirs bancaires</b>						<b>84 806 031,89</b>	<b>8,29</b>
<b>Dépositaire (à échéance quotidienne)</b>							
Avoirs en euro	EUR	20 977 430,02			% 100	20 977 430,02	2,05
Avoirs en autres devises de l'UE / l'EEE	EUR	2 327 030,76			% 100	2 327 030,76	0,23
Avoirs en devises autres que celles de l'UE / l'EEE							
Dollar australien	AUD	16 239,67			% 100	9 971,86	0,00
Dollar canadien	CAD	305 025,19			% 100	206 621,64	0,02
Franc suisse	CHF	9 618,02			% 100	9 640,68	0,00
Livre sterling	GBP	1 416 574,73			% 100	1 608 647,21	0,16
Yen	JPY	4 594 930 873,00			% 100	31 609 609,42	3,09
Won sud-coréen	KRW	35 173 097,00			% 100	24 756,89	0,00
Dollar néo-zélandais	NZD	0,08			% 100	0,05	0,00
Dollar américain	USD	28 858 917,89			% 100	26 500 383,74	2,59
<b>Dépôt à terme</b>							
Avoir en NOK (Landesbank Baden-Württemberg, Stuttgart)	NOK	17 400 000,00			% 100	1 531 939,62	0,15
<b>Autres éléments d'actif</b>						<b>2 826 757,48</b>	<b>0,28</b>
Intérêts à recevoir	EUR	11 356,36			% 100	11 356,36	0,00
Droits à dividende/à distribution	EUR	2 799 522,25			% 100	2 799 522,25	0,27
Créances d'impôts retenus à la source	EUR	13 829,77			% 100	13 829,77	0,00
Autres actifs	EUR	2 049,10			% 100	2 049,10	0,00
<b>À recevoir au titre d'opérations sur parts</b>	<b>EUR</b>	<b>27 061,09</b>			<b>% 100</b>	<b>27 061,09</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des éléments d'actif 1)</b>						<b>1 024 462 590,53</b>	<b>100,10</b>
<b>Autres engagements</b>						<b>-987 876,57</b>	<b>-0,10</b>
Engagements découlant des coûts	EUR	-987 261,84			% 100	-987 261,84	-0,10
Autres engagements divers	EUR	-614,73			% 100	-614,73	0,00
<b>Engagements découlant d'opérations sur parts</b>	<b>EUR</b>	<b>-57 033,55</b>			<b>% 100</b>	<b>-57 033,55</b>	<b>-0,01</b>
<b>Actif du fonds</b>						<b>1 023 417 680,41</b>	<b>100,00</b>

Valeur liquidative et nombre de parts en circulation	Unité ou devise	Valeur liquidative dans la devise correspondante
<b>Valeur liquidative</b>		
Classe LD	EUR	322,14
Classe SC	EUR	191,26
Classe FD	EUR	155,23
Classe ID	EUR	131,19
Classe TFD	EUR	123,73
<b>Nombre de parts en circulation</b>		
Classe LD	Unité	1 010 695,441
Classe SC	Unité	2 836 591,932
Classe FD	Unité	36 853,415
Classe ID	Unité	1 131 911,000
Classe TFD	Unité	8 750,000

De faibles différences ont pu apparaître car les pourcentages sont arrondis lors du calcul.

Un état des transactions conclues au cours de la période sous revue, dès lors qu'elles n'apparaissent plus dans l'état du portefeuille-titres, est disponible gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

# DWS Global Value

## Composition du portefeuille de référence (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

MSCI World Value (Net) EUR Index

## Risque potentiel au titre du risque de marché (conformément à la circulaire CSSF 11/512)

Pourcentage minimal du risque potentiel . . . . . %	89,965
Pourcentage maximal du risque potentiel . . . . . %	117,944
Pourcentage moyen du risque potentiel . . . . . %	103,292

Les coefficients de risque ont été calculés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 en se basant sur la méthode de simulation historique VaR fondée sur des paramètres présentant un niveau de fiabilité de 99 %, une durée de détention de 10 jours et une période d'observation historique s'étendant sur douze mois. Le risque d'un portefeuille de référence sans dérivés sert de norme de valorisation. Par risque de marché, on entend le risque encouru par le fonds résultant de l'évolution la plus défavorable des cours du marché. Pour calculer le risque de marché potentiel, la Société applique l'**approche Value at Risk relative** conformément à la circulaire CSSF 11/512.

L'effet de levier moyen découlant de l'utilisation de dérivés s'élevait pendant la période sous revue à 0,0, la somme des montants nominaux des dérivés étant mise en relation avec l'actif du fonds (méthode de la valeur nominale) pour le calcul.

L'exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés conformément au point 40 a) des « orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM » de l'ESMA (European Securities and Markets Authority ou Autorité européenne des marchés financiers) s'élevait, à la date du rapport et sur la base d'une détermination brute, à 0,00 euro.

## Explications sur les prêts de titres

À la date du rapport, les titres suivants étaient assimilés à des prêts de titres :

Désignation de la catégorie	Nominal par unité ou devise en milliers	à durée déterminée	Prêts de titres valeur boursière en EUR à durée indéterminée	total
Alstom . . . . .	Unité	395 000	9 878 950,00	
<b>Montant total des droits à remboursement issus de prêts de titres</b>			<b>9 878 950,00</b>	<b>9 878 950,00</b>
<b>Parties contractantes des prêts de titres :</b>				
Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris				
<b>Montant total des garanties accordées par des tiers dans le cadre de prêts de titres</b>			<b>EUR</b>	<b>10 411 524,92</b>
dont :				
Actions			EUR	8 473 465,93
Autre(s)			EUR	1 938 058,99

## Taux de change (cotation au certain)

au 31 mars 2023

Dollar australien . . . . .	AUD	1,628550	= EUR	1
Dollar canadien . . . . .	CAD	1,476250	= EUR	1
Franc suisse . . . . .	CHF	0,997650	= EUR	1
Livre sterling . . . . .	GBP	0,880600	= EUR	1
Yen . . . . .	JPY	145,365000	= EUR	1
Won sud-coréen . . . . .	KRW	1 420,740000	= EUR	1
Couronne norvégienne . . . . .	NOK	11,358150	= EUR	1
Dollar néo-zélandais . . . . .	NZD	1,739750	= EUR	1
Couronne suédoise . . . . .	SEK	11,259500	= EUR	1
Dollar américain . . . . .	USD	1,089000	= EUR	1

## DWS Global Value

---

### Explications sur l'évaluation

La société de gestion détermine les valeurs liquidatives et effectue l'évaluation des actifs du fonds. La fourniture de base des cours ainsi que la validation des cours s'effectuent selon les processus introduits par la société de gestion sur la base des principes définis par les prescriptions / dispositions légales, ou figurant dans le prospectus du fonds, concernant les méthodes d'évaluation.

En cas d'absence de cours de vente, sont utilisés pour déterminer le cours, des modèles d'évaluation (valeurs marchandes déduites) convenus entre la State Street Bank International GmbH, filiale du Luxembourg en tant que Price Service Provider et la société de gestion et s'appuyant dans la mesure du possible sur les paramètres du marché. Cette méthode est soumise à un processus de contrôle permanent. Les informations sur les cours fournies par des tiers sont contrôlées quant à leur plausibilité par d'autres sources sur les prix, par des calculs modèles ou au moyen d'autres procédures adéquates.

Les placements indiqués dans le présent rapport ne sont pas évalués à des valeurs marchandes déduites.

### Notes

- 1) Ne contient aucune position négative.
- 3) Ces valeurs mobilières sont totalement ou partiellement issues de prêts de titres.

# DWS Global Value

## Compte de résultats (y compris régularisation des revenus)

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

### I. Revenus

1. Dividendes (avant retenue à la source) . . . . .	EUR	33 221 243,31
2. Intérêts sur placements liquides (avant retenue à la source) . . . . .	EUR	989 250,23
3. Revenus des prêts de titres et des opérations d'avances sur titres . . . . .	EUR	12 187,64
dont :		
issus des prêts de titres . . . . .	EUR	12 187,64
4. Déduction de la retenue à la source à l'étranger . . . . .	EUR	-6 217 420,99
5. Autres revenus . . . . .	EUR	35 161,53

**Total des revenus . . . . . EUR 28 040 421,72**

### II. Dépenses

1. Intérêts d'emprunts et rendements négatifs de placement, et dépenses similaires . . . . .	EUR	-120 983,96
dont :		
Intérêts précomptés . . . . .	EUR	-12 028,54
2. Commission de gestion . . . . .	EUR	-10 276 047,95
dont :		
Frais forfaitaires . . . . .	EUR	-10 276 047,95
3. Autres dépenses . . . . .	EUR	-453 356,35
dont :		
Rémunération liée aux résultats issus des prêts de titres . . . . .	EUR	-3 905,55
Dépenses pour frais légaux et honoraires de conseils . . . . .	EUR	-2 898,26
Taxe d'abonnement . . . . .	EUR	-446 552,54

**Total des dépenses . . . . . EUR -10 850 388,26**

**III. Revenus ordinaires, nets . . . . . EUR 17 190 033,46**

### IV. Opérations de vente

1. Plus-values réalisées . . . . .	EUR	76 455 838,34
2. Moins-values réalisées . . . . .	EUR	-47 608 603,05

**Résultat des opérations de vente . . . . . EUR 28 847 235,29**

**V. Résultat réalisé au cours de l'exercice . . . . . EUR 46 037 268,75**

1. Variation nette des plus-values non réalisées . . . . .	EUR	-82 418 026,98
2. Variation nette des moins-values non réalisées . . . . .	EUR	-13 374 710,30

**VI. Résultat non réalisé au cours de l'exercice . . . . . EUR -95 792 737,28**

**VII. Résultat de l'exercice . . . . . EUR -49 755 468,53**

Remarque : la variation nette des plus-values (moins-values) non réalisées se calcule à partir du comparatif entre la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées à la fin de l'exercice et la somme de toutes les plus-values (moins-values) non réalisées au début de l'exercice. La somme des plus-values (moins-values) non réalisées fait apparaître les différences positives (négatives) qui résultent du comparatif entre les valeurs des diffé-rents actifs à la date du rapport et les coûts d'acquisition.

Les résultats non réalisés sont inscrits sans régularisation des revenus.

## Total des frais sur encours / Frais de transaction

### Total des frais sur encours - TFE (BVI)

Le ratio du total des frais sur encours (TFE) des classes de parts s'élevait à :

classe LD 1,50 % par an, classe SC 0,85 % par an,  
classe FD 0,95 % par an, classe ID 0,61 % par an,  
classe TFD 0,85 % par an

Le total des frais sur encours exprime la totalité des coûts et frais encourus (hors frais de transaction) en pourcentage de l'actif moyen du fonds en fonction de la classe de parts considérée au cours d'un exercice.

De plus, les intérêts produits sur les opérations de prêt et d'emprunt de titres ont permis de verser une rémunération liée aux résultats s'élevant à :

classe LD 0,000 %, classe SC 0,000 %,  
classe FD 0,000 %, classe ID 0,000 %,  
classe TFD 0,000 %

### Frais de transaction

Les frais de transaction payés au cours de la période sous revue s'élevaient à 266 388,06 euros.

Les frais de transaction prennent en compte tous les frais comptabilisés au compte du fonds ou versés séparément pendant la période sous revue et qui sont en rapport direct avec l'achat ou la vente d'éléments d'actif. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul. Les éventuelles taxes sur les transactions financières versées sont prises en compte dans le calcul.

## DWS Global Value

### Évolution de l'actif du fonds

I. Valeur de l'actif du fonds au début de l'exercice	EUR	1 092 338 456,63
1. Distribution pour l'exercice précédent	EUR	-3 803 374,13
2. Encaissement (net)	EUR	-15 738 736,96
a) Encaissements liés aux ventes de parts	EUR	164 163 381,18
b) Décaissements liés aux rachats de parts	EUR	-179 902 118,14
3. Régularisation des revenus et des dépenses	EUR	376 803,40
4. Résultat de l'exercice	EUR	-49 755 468,53
dont :		
Variation nette des plus-values non réalisées	EUR	-82 418 026,98
Variation nette des moins-values non réalisées	EUR	-13 374 710,30
<b>II. Valeur de l'actif du fonds en fin d'exercice</b>	<b>EUR</b>	<b>1 023 417 680,41</b>

### Composition des plus-values / moins-values

<b>Plus-values réalisées (y compris régularisation des revenus)</b>	<b>EUR</b>	<b>76 455 838,34</b>
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	45 563 295,68
Opérations de change (à terme)	EUR	30 892 542,66
<b>Moins-values réalisées (y compris régularisation des revenus)</b>	<b>EUR</b>	<b>-47 608 603,05</b>
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-11 971 743,79
Opérations à terme sur instruments financiers	EUR	-2 452 338,70
Opérations de change (à terme)	EUR	-33 184 520,56
<b>Variation nette des plus-values / moins-values non réalisées</b>	<b>EUR</b>	<b>-95 792 737,28</b>
sur :		
Opérations sur valeurs mobilières	EUR	-95 797 586,80
Opérations de change (à terme)	EUR	4 849,52

### Précisions concernant l'affectation des résultats \*

#### Classe LD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	17 mai 2023	EUR	5,90

#### Classe FD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	17 mai 2023	EUR	2,84

#### Classe ID

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	17 mai 2023	EUR	2,75

Le résultat ordinaire restant de l'exercice est capitalisé.

#### Classe TFD

Type	au	Devise	Par part
Distribution finale	17 mai 2023	EUR	2,30

\* De plus amples informations figurent dans le prospectus de vente.

### Évolution comparée de l'actif du fonds et de la valeur liquidative sur 3 ans

#### Actif du fonds en fin d'exercice

2023	EUR	1 023 417 680,41
2022	EUR	1 092 338 456,63
2021	EUR	901 086 594,04

#### Valeur liquidative en fin d'exercice

2023	Classe LD	EUR	322,14
	Classe SC	EUR	191,26
	Classe FD	EUR	155,23
	Classe ID	EUR	131,19
2022	Classe TFD	EUR	123,73
	Classe LD	EUR	339,97
	Classe SC	EUR	199,48
	Classe FD	EUR	163,65
2021	Classe ID	EUR	138,21
	Classe TFD	EUR	130,40
	Classe LD	EUR	299,60
	Classe SC	EUR	173,72
	Classe FD	EUR	144,06
	Classe ID	EUR	121,58
	Classe TFD	EUR	114,76

### Réalisation de transactions pour le compte de l'actif du fonds par le biais d'entreprises étroitement liées (sur la base de participations significatives du groupe Deutsche Bank)

La part des transactions exécutées pendant la période sous revue, pour le compte de l'actif du fonds, par des courtiers qui sont des entreprises et des personnes étroitement liées (part de 5 % et plus) a représenté 0,00 % du total des transactions. Cette part s'est élevée au total à 0,00 euro.

Après sa vérification, KPMG a émis une opinion sans réserve sur le rapport annuel complet. Voici la traduction du rapport du réviseur d'entreprises agréé (opinion d'audit) :

KPMG Audit S.à r.l.  
39, Avenue John F. Kennedy  
1855 Luxembourg, Luxembourg

Tél. : +352 22 51 51 1  
Fax : +352 22 51 71  
E-mail : info@kpmg.lu  
Internet : www.kpmg.lu

**À l'attention des porteurs de parts de  
DWS Global Value  
2, Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg, Luxembourg**

## **RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds DWS Global Value (« le fonds ») qui comprennent l'état de l'actif, y compris celui du portefeuille-titres et des autres actifs au 31 mars 2023, du compte de résultats et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, ainsi que d'autres informations explicatives, y compris une synthèse des méthodes de reddition des comptes significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds DWS Global Value au 31 mars 2023, ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de l'actif du fonds pour l'exercice terminant à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi relative à la profession de l'audit (« loi du 23 juillet 2016 ») et selon les Normes Internationales d'Audit (« ISA ») adoptées par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF ») pour le Luxembourg. Notre responsabilité conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA, telles qu'adoptées au Luxembourg par la CSSF, est décrite plus en détail dans le paragraphe intitulé « Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé » en matière d'audit des comptes annuels. Nous avons également agi en toute indépendance et au mieux des intérêts du fonds, conformément au « Code International de Déontologie pour les Experts-Comptables, y compris les normes internationales d'indépendance », publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA ») et adopté par la CSSF pour le Luxembourg, ainsi que conformément aux lignes de conduite de la profession que nous avons respectées dans le cadre de notre audit. En outre, nous avons rempli toutes les autres obligations de la profession conformément à ces lignes de conduite. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au directoire de la société de gestion. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent être mal présentées. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité du directoire de la société de gestion**

Le directoire de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation d'ensemble correcte des comptes annuels conformément aux lois et aux règlements en vigueur au Luxembourg en la matière et des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le directoire de la société de gestion est responsable de l'appréciation de la capacité du fonds en matière de poursuite de ses activités et, si cela est pertinent, de la présentation d'informations relatives à la poursuite de ses activités, et d'utiliser l'hypothèse de cette continuation comme base de reddition des comptes, dans la mesure où il n'envisage pas de liquider le fonds, de suspendre les activités ou n'a pas d'autre alternative que de procéder ainsi.

### **Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé en matière d'audit des comptes annuels**

L'objectif de notre audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, intentionnelles ou non intentionnelles, et à établir le rapport du réviseur d'entreprises agréé dans lequel nous exprimons notre opinion d'audit. Une assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, révèle toujours la présence d'une anomalie significative, si elle existe. Des anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsque l'on est en droit de supposer que, dans leur ensemble ou de manière individuelle, elles ont un effet sur les décisions économiques prises par les parties prenantes sur la base des comptes annuels.

Dans le cadre de notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 et selon les ISA adoptées par la CSSF pour le Luxembourg, nous exerçons notre pouvoir discrétionnaire et gardons une attitude critique.

Par ailleurs :

- Nous identifions et évaluons le risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous définissons et réalisons des actions d'audit en réponse à ce risque et recueillons des éléments probants suffisamment pertinents pour fonder notre opinion. Le risque que des anomalies significatives ne soient pas révélées est plus élevé en cas de fraudes qu'en cas d'erreurs car les fraudes peuvent être dues à une association illégale, à des falsifications, omissions intentionnelles d'éléments, informations trompeuses et manipulation dans le cadre des contrôles internes.

- Nous favorisons la compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit du rapport annuel afin de planifier des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds.
- Nous apprécions l'adéquation des méthodes comptables appliquées par le directoire de la société de gestion, des estimations comptables faites, et des informations explicatives sincères.
- Sur la base de l'adéquation de l'application du principe de continuité des activités comme base de reddition des comptes par le directoire de la société de gestion ainsi que sur celle des éléments probants recueillis, nous déduisons s'il subsiste une incertitude significative concernant des événements et circonstances qui pourraient mettre en doute la capacité du fonds à poursuivre ses activités. Si nous sommes amenés à conclure qu'une telle incertitude subsiste, nous sommes tenus de mentionner dans le rapport du réviseur d'entreprises agréé les informations explicatives afférentes concernant les comptes annuels ou de modifier notre opinion d'audit, si les informations ne sont pas adéquates. Ces conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis à la date du rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent conduire à ce que le fonds ne puisse plus poursuivre ses activités.
- Nous évaluons l'établissement et la présentation d'ensemble des comptes annuels ainsi que leur contenu, y compris les informations explicatives, et apprécions si l'ensemble reflète correctement les opérations et événements sous-jacents.

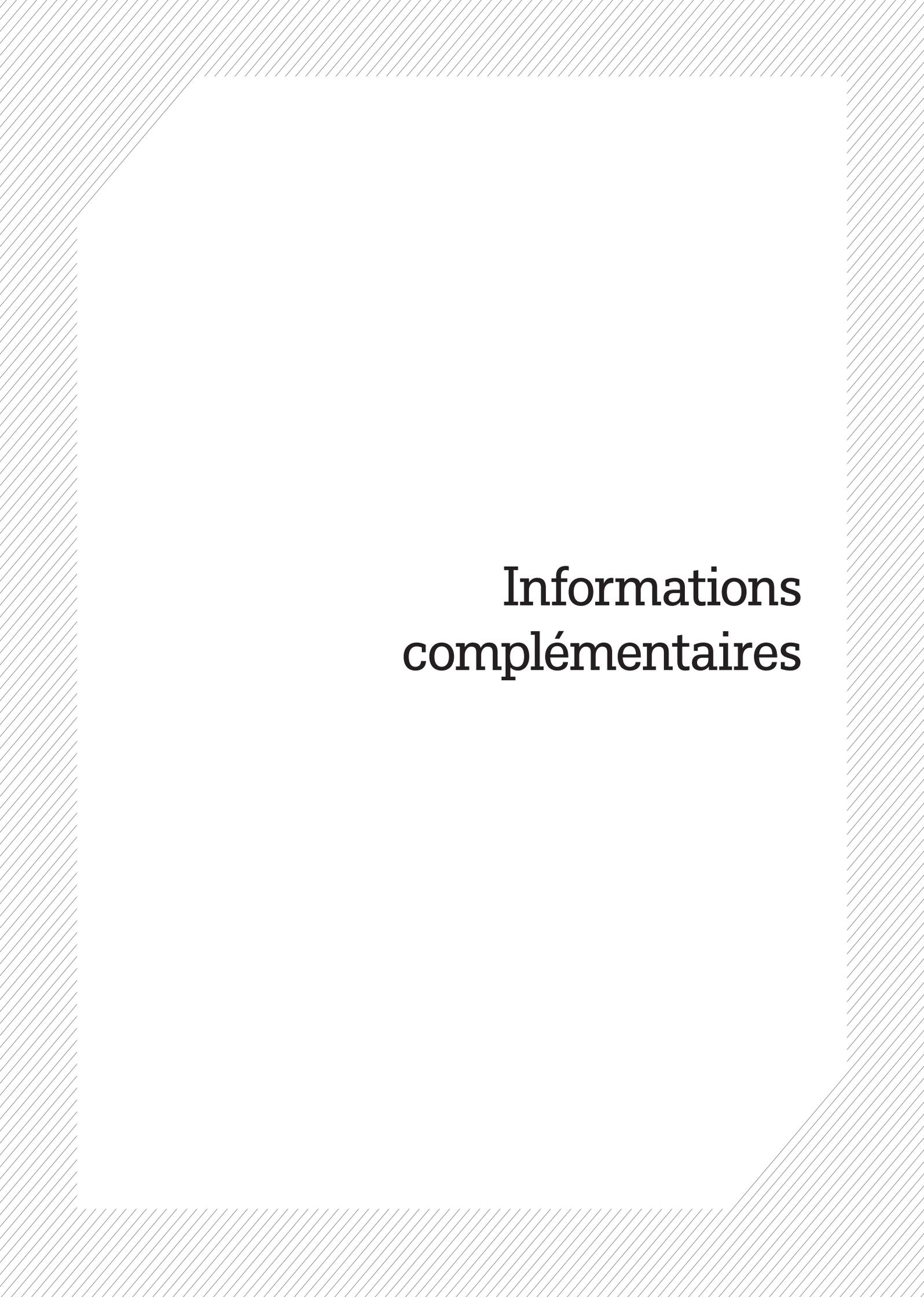
Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise l'étendue et la durée prévues de l'audit, entre autres, ainsi que des constatations significatives, y compris les faiblesses inhérentes au système de contrôle interne que nous identifions dans ce cadre.

Luxembourg, le 14 juillet 2023

KPMG Audit S.à r.l.  
Cabinet de révision agréé

Mirco Lehmann





# **Informations complémentaires**

# Informations sur la rémunération des collaborateurs

DWS Investment S.A. (« la Société ») est une filiale de DWS Group GmbH & Co. KGaA (« DWS KGaA »). En ce qui concerne la structure de son système de rémunération, la Société est soumise aux exigences réglementaires de la cinquième directive relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« directive OPCVM V ») et de la directive relative aux gestionnaires de fonds de placement alternatifs (« directive AIFMD ») ainsi qu'aux lignes directrices de l'Autorité européenne des marchés financiers (« lignes directrices ESMA ») en matière de bonnes politiques de rémunération.

## Politique de rémunération et gouvernance

La politique de rémunération en vigueur à l'échelle du groupe, que la société DWS KGaA a établie pour elle-même et toutes ses filiales (désignées collectivement « le groupe DWS » ou « le groupe »), s'applique à la Société.

Conformément à la structure du groupe, il a été mis en place des comités garants de l'adéquation du système de rémunération ainsi que du respect des exigences réglementaires relatives à la rémunération et compétents pour ce qui est de l'examen de cette dernière.

Ainsi, sous l'égide de la direction de DWS KGaA, le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a été chargé d'élaborer et de concevoir des principes de rémunération durables, de formuler des recommandations sur la rémunération globale et d'assurer une gouvernance et un contrôle appropriés en matière de rémunération et d'avantages complémentaires pour le groupe.

Le comité de rémunération a en outre été mis en place pour assister le conseil de surveillance de DWS KGaA dans le contrôle de l'adéquation de la structure du système de rémunération destiné à tous les collaborateurs du groupe. À cet effet, il est tenu compte de l'alignement de la stratégie de rémunération avec la stratégie commerciale et de gestion des risques ainsi que de l'impact du système de rémunération sur la gestion des risques, du capital et des liquidités à l'échelle du groupe.

Dans le cadre de l'examen interne annuel au niveau du groupe, il a été déterminé que la structure du système de rémunération est adéquate et qu'il n'existe aucune irrégularité significative.

## Structure de rémunération

La rémunération des collaborateurs se compose de la rémunération fixe et de la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les collaborateurs selon leur qualification, leur expérience et leurs compétences ainsi que selon les exigences, l'importance et l'étendue de leur fonction.

La rémunération variable reflète la performance au niveau du groupe et du secteur d'activité ainsi qu'au niveau individuel. En principe, la rémunération variable est composée de deux éléments – la composante DWS et la composante individuelle.

La composante DWS est déterminée sur la base de la réalisation des objectifs selon d'importants ratios de performance au niveau du groupe. Pour l'exercice 2022, ces ratios de performance étaient les suivants : le ratio coûts/revenus ajusté, les apports nets de fonds et les critères ESG.

La composante individuelle de la rémunération variable prend en compte de nombreux facteurs financiers et non financiers, la proportionnalité au sein du groupe de référence et des critères de rétention des collaborateurs. En cas de contributions négatives au résultat ou de fautes, la rémunération variable peut être réduite en conséquence ou supprimée complètement. Elle n'est en principe accordée et versée que si cela est financièrement viable pour le groupe. Il n'existe aucune garantie pour que la relation de travail en cours donne lieu à une rémunération variable. La rémunération variable n'est garantie que pour les nouvelles embauches dans une mesure très limitée et se limite à la première année de travail.

La stratégie de rémunération consiste à atteindre un équilibre satisfaisant entre la rémunération fixe et la rémunération variable. De ce fait, la rémunération des collaborateurs est alignée avec les intérêts des clients, des investisseurs et des actionnaires. Parallèlement, la stratégie de rémunération veille à ce que la rémunération fixe représente un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération globale afin de garantir une flexibilité totale au groupe en matière de rémunération variable.

## Détermination de la rémunération variable et ajustement des risques adéquat

Le montant total de la rémunération variable est assujéti à des mesures d'ajustement des risques adéquates, dont des ajustements ex ante et ex post. Les méthodes fiables utilisées doivent veiller à ce que la détermination de la rémunération variable reflète la performance ajustée au risque ainsi que le capital et les liquidités du groupe.

L'évaluation de la performance des secteurs d'activités repose sur de nombreux critères. La performance est évaluée selon des objectifs financiers et non financiers sur la base de Balanced Scorecards. La répartition de la rémunération variable entre les secteurs d'infrastructures et les fonctions de contrôle en particulier dépend du résultat global du groupe, et non des résultats des secteurs d'activités contrôlés par celles-ci.

Les principes régissant la détermination de la rémunération variable s'appliquent au niveau des collaborateurs individuels. Ces principes contiennent des informations sur les facteurs et les mesures qui doivent être pris en compte dans les décisions relatives à la rémunération variable individuelle. En font partie, notamment, les rendements de placements, la fidélisation de la clientèle, les considérations à propos de la culture d'entreprise ainsi que les formulations d'objectifs et évaluations des performances dans le cadre de l'approche « Performance globale ». De plus, des indications données par les fonctions de contrôle et les mesures disciplinaires ainsi que leur influence sur la rémunération variable sont prises en compte.

## Rémunération durable

La durabilité et les risques liés à la durabilité font partie intégrante de la détermination de la rémunération variable. En conséquence, la politique de rémunération de DWS est en accord avec les critères de durabilité applicables au groupe. Le groupe DWS crée ainsi des incitations comportementales qui favorisent à la fois les intérêts des investisseurs et le succès à long terme de l'entreprise. Les facteurs de durabilité pertinents sont régulièrement examinés et intégrés dans la conception de la structure de rémunération.

## Rémunération pour l'année 2022

Le comité de rémunération de DWS (DWS Compensation Committee) a vérifié la viabilité de la rémunération variable pour 2022 et déterminé que la dotation en fonds propres et en liquidités du groupe est nettement supérieure aux exigences minimales réglementaires et au seuil de tolérance au risque interne.

Dans le cadre de la rémunération variable octroyée en mars 2023 au titre de l'exercice 2022, la composante DWS a été attribuée sur la base de l'évaluation des ratios de performance définis. Pour 2022, la direction a fixé à 76,25 % le taux de redistribution de la composante DWS.

## Système de rémunération des preneurs de risques

La Société a identifié les preneurs de risques selon les exigences réglementaires. Le processus d'identification, qui a été réalisé conformément aux principes du groupe, repose sur une évaluation de l'influence qu'exercent les catégories de collaborateurs suivantes sur le profil de risque de la Société ou d'un fonds géré par celle-ci : (a) direction/direction générale, (b) gestionnaire de portefeuille/des placements, (c) fonctions de contrôle, (d) collaborateurs occupant des postes de direction dans l'administration, le marketing et les ressources humaines, (e) autres collaborateurs (preneurs de risques) ayant une influence significative, (f) autres collaborateurs au même niveau de rémunération que les autres preneurs de risques, dont l'activité a une influence sur le profil de risque de la Société ou du groupe.

Au moins 40 % de la rémunération variable des preneurs de risques sont attribués en différé. En outre, pour les principaux experts en placement, au moins 50 % de la part versée directement et de la part différée sont attribués sous la forme d'actions ou d'instruments basés sur des fonds du groupe DWS. Toutes les composantes différées sont soumises à certaines conditions de performance et d'ajustement afin d'assurer un ajustement adéquat des risques ex post. Si le montant de la rémunération variable est inférieur à 50 000 euros, les preneurs de risques reçoivent la totalité de leur rémunération variable en espèces et sans report.

## Synthèse des informations sur les rémunérations de la Société au titre de l'exercice 2022 <sup>1)</sup>

Effectifs en moyenne annuelle	152	
Rémunération globale <sup>2)</sup>	21 279 765	EUR
Rémunération fixe	18 301 194	EUR
Rémunération variable	2 978 570	EUR
dont : intéressement différé	0	EUR
Rémunération globale de la direction générale <sup>3)</sup>	1 454 400	EUR
Rémunération globale des autres preneurs de risques <sup>4)</sup>	0	EUR
Rémunération globale des collaborateurs assumant des fonctions de contrôle	1 248 758	EUR

<sup>1)</sup> Les informations sur la rémunération des délégués auxquels la Société a confié les activités de gestion du portefeuille ou des risques par la Société ne sont pas incluses dans le tableau.

<sup>2)</sup> Eu égard aux différentes composantes de rémunération conformément aux définitions énoncées dans les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers « ESMA », qui comprennent les paiements ou prestations en espèces (notamment l'argent liquide, les parts, warrants, cotisations de retraite) ou les prestations directes ou indirectes en espèces (notamment les avantages accessoires ou indemnités spéciales pour des véhicules, téléphones mobiles, etc.).

<sup>3)</sup> La « direction générale » comprend uniquement les membres du directoire de la Société. Le directoire répond à la définition de cadres dirigeants de la Société. Aucun autre cadre dirigeant n'a été identifié en dehors du directoire.

<sup>4)</sup> Les preneurs de risques identifiés exerçant des fonctions de contrôle figurent sur la ligne « Collaborateurs assumant des fonctions de contrôle ».

## DWS Global Value

Données en vertu du règlement européen (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement européen (UE) 648/2012 – Carte d'identification conformément aux dispositions de l'article A

	Prêts de titres	Opérations de pension	Total Return Swaps
Données dans la devise du fonds			
<b>1. Éléments d'actif utilisés</b>			
absolu	9 878 950,00	-	-
en % de l'actif du fonds	0,97	-	-
<b>2. Les 10 principales contreparties</b>			
<b>1. Nom</b>	Credit Agricole Corporate and Investment Bank, Paris		
Volume brut des opérations ouvertes	9 878 950,00		
État du siège	France		
<b>2. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>3. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>4. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>5. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>6. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>7. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			
<b>8. Nom</b>			
Volume brut des opérations ouvertes			
État du siège			

## DWS Global Value

<b>9. Nom</b>			
<b>Volume brut des opérations ouvertes</b>			
<b>État du siège</b>			

<b>10. Nom</b>			
<b>Volume brut des opérations ouvertes</b>			
<b>État du siège</b>			

### 3. Type(s) de liquidation et de clearing

(par ex. bilatéral, trilatéral, contrepartie centrale)	bilatéral	-	-
--	-----------	---	---

### 4. Opérations ventilées par durée résiduelle (montants absolus)

Moins d'1 jour	-	-	-
Entre 1 jour et 1 semaine	-	-	-
Entre 1 semaine et 1 mois	-	-	-
Entre 1 et 3 mois	-	-	-
Entre 3 mois et 1 an	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-
à durée indéterminée	9 878 950,00	-	-

### 5. Type(s) et qualité(s) des garanties reçues

	<b>Type(s) :</b>		
<b>Avoirs bancaires</b>	-	-	-
<b>Obligations</b>	-	-	-
<b>Actions</b>	8 473 465,93	-	-
<b>Autre(s)</b>	1 938 058,99	-	-

<b>Qualité(s) :</b>
Des garanties sont fournies au fonds – dès lors que des opérations de pension ou des opérations de gré à gré sur produits dérivés (hors opérations à terme sur devises) sont conclues – dans une des formes suivantes :
– actifs liquides tels que liquidités, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire au sens de la directive 2007/16/CE du 19 mars 2007, lettres de crédit et garanties à première demande émises par des établissements de crédit de premier ordre non liés à la contrepartie, ou obligations émises par un État membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial, quelle que soit leur échéance résiduelle ;
– parts d'un organisme de placement collectif (désigné ci-après par « OPC ») investissant dans des instruments du marché monétaire, calculant une valeur d'inventaire nette quotidienne et disposant d'une notation de type AAA ou équivalente ;
– parts d'un OPCVM investissant essentiellement dans les obligations / actions mentionnées dans les deux tirets suivants ;
– obligations, quelle que soit leur échéance résiduelle, présentant une notation minimale Investment Grade ;
– actions autorisées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union européenne ou autorisées ou négociées sur une place boursière d'un État membre de l'OCDE, dans la mesure où ces actions sont intégrées dans un indice important.
La société de gestion se réserve le droit de restreindre l'admissibilité des garanties susmentionnées.
Par ailleurs, dans des cas exceptionnels, la société de gestion se réserve le droit de s'écarter des critères susmentionnés.
Pour de plus amples informations sur les exigences de garantie, se reporter au prospectus de vente du fonds / compartiment.

## DWS Global Value

<b>Devise(s) :</b>	<b>6. Devise(s) des garanties reçues</b>		
	AUD ; DKK ; EUR ; GBP ; JPY ; USD	-	-

<b>Moins d'1 jour</b>	<b>7. Garanties ventilées par durée résiduelle (montants absolus)</b>		
	-	-	-
	<b>Entre 1 jour et 1 semaine</b>	-	-
	<b>Entre 1 semaine et 1 mois</b>	-	-
	<b>Entre 1 et 3 mois</b>	-	-
	<b>Entre 3 mois et 1 an</b>	-	-
	<b>Plus d'1 an</b>	-	-
	<b>à durée indéterminée</b>	10 411 524,92	-

<b>absolu</b>	<b>8. Parts des revenus et coûts (avant régularisation des revenus) *</b>		
	<b>Part des revenus du fonds</b>		
	8 346,31	-	-
	<b>en % des revenus bruts</b>	68,00	-
<b>Part des coûts du fonds</b>	-	-	-

<b>absolu</b>	<b>Part des revenus de la société de gestion</b>		
	3 934,22	-	-
	<b>en % des revenus bruts</b>	32,00	-
	<b>Part des coûts de la société de gestion</b>	-	-

<b>absolu</b>	<b>Part des revenus de tiers</b>		
	-	-	-
	<b>en % des revenus bruts</b>	-	-
	<b>Part des coûts de tiers</b>	-	-

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de prêt et d'emprunt de titres, il verse 33 % des revenus bruts de ces opérations de prêt et d'emprunt de titres à titre de droits et commissions à la société de gestion et retient 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 %, la société de gestion retient 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et verse les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) est versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de prêt et d'emprunt de titres.

Concernant les simples opérations de pension (dans la mesure où elles sont autorisées), c'est-à-dire les opérations qui ne servent pas à l'investissement de garanties en espèces reçues dans le cadre d'une opération de prêt et d'emprunt de titres ou d'une opération de pension, le fonds / compartiment retient 100 % des revenus bruts, déduction faite des frais de transaction qu'il verse à titre de frais directs à un fournisseur de services externe.

La société de gestion est une société liée de DWS Investment GmbH.

Dans la mesure où le fonds / compartiment a réalisé des opérations de pension, il ne s'agit actuellement dans ce cas que de simples opérations de pension, et non d'autres types d'opérations de pension. S'il convient de faire usage de la possibilité d'utiliser d'autres types d'opérations de pension, le prospectus de vente sera modifié en conséquence. Le fonds / compartiment versera alors jusqu'à 33 % des revenus bruts des opérations de pension à titre de droits et commissions à la société de gestion et retiendra au moins 67 % des revenus bruts de ces opérations. Sur ces 33 % au maximum, la société de gestion retiendra 5 % pour ses propres activités de coordination et de surveillance et versera les frais directs (par exemple, les frais de transaction et les frais de gestion de garanties) à des fournisseurs de services externes. Le solde (déduction faite des frais de la société de gestion et des frais directs) sera versé à DWS Investment GmbH pour le soutien apporté à la société de gestion dans le cadre du montage, de la préparation et de la réalisation d'opérations de pension.

<b>absolu</b>	<b>9. Revenus attribuables au fonds, tirés du réinvestissement de garanties en espèces, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps</b>		
	-	-	-

## DWS Global Value

### 10. Titres prêtés en % de l'ensemble des éléments d'actif du fonds pouvant être transférés

Total	9 878 950,00
Part	1,05

### 11. Les 10 principaux émetteurs, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

1. Nom	Segro PLC		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 991,81		
2. Nom	Dampskibsselskabet Norden A/S		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 988,89		
3. Nom	Medical Properties Trust Inc.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 986,78		
4. Nom	ALD S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 982,63		
5. Nom	Toyo Tire Corp.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 975,48		
6. Nom	Vallourec S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 937,33		
7. Nom	Covivio S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 933,52		
8. Nom	Clinuvel Pharmaceuticals Ltd.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 913,18		
9. Nom	Air France-KLM S.A.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 889,23		
10. Nom	Edgewell Personal Care Co.		
Volume des garanties reçues (absolu)	941 680,07		

### 12. Garanties réinvesties en % des garanties reçues, en fonction de la totalité des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Part	-
------	---

## DWS Global Value

### 13. Type de garde de garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps (en % de toutes les garanties émises dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps)

Comptes / dépôts spéciaux	-	-
Comptes collectifs / dépôts	-	-
Autres comptes / dépôts	-	-
Le type de garde détermine le bénéficiaire	-	-

### 14. Dépositaire / teneur de compte de garanties reçues dans le cadre des opérations de financement sur titres et des Total Return Swaps

Nombre total de conservateurs / teneurs de compte	1	-	-
1. Nom	State Street Bank International GmbH (Custody Operations)		
Montant détenu en absolu	10 411 524,92		

\* Les écarts éventuels par rapport aux informations correspondantes du compte de résultats détaillé sont basés sur les effets de la régularisation des revenus.

Informations périodiques sur les produits financiers visés à l'article 8,  
paragraphe 1, 2 et 2a du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1  
du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises détenues en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement conformes à la taxinomie.

**Dénomination du produit :** DWS Global Value

**Identifiant d'entité juridique (code LEI) :** 5493001CO2BD6826PL93

**ISIN :** LU0133414606

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : _____%  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : _____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il a <b>promu des caractéristiques environnementales/sociales</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 19,44 % d'investissements durables  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans le cadre d'activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE  <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social  <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b> .



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ce fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales dans les domaines de la protection du climat, de la gouvernance d'entreprise (Governance) et des normes sociales, ainsi que des questions gouvernementales, en évitant les émetteurs suivants : (1) les émetteurs présentant des risques excessifs en matière de climat et de transition, (2) les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire en ce qui concerne le respect des normes internationales en matière de gouvernance d'entreprise, de droits de l'homme et des travailleurs, de sécurité des clients et de l'environnement et d'éthique commerciale), (3) les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles, (4) les émetteurs modérément, fortement ou excessivement impliqués dans des secteurs controversés et des activités controversées et/ou (5) les émetteurs impliqués dans des armes controversées

Ce fonds a également fait la promotion d'un pourcentage minimum d'investissements durables qui contribuent positivement à un ou plusieurs des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.

Ce fonds n'avait pas déterminé d'indice de référence pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales annoncées.

Aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les descriptions détaillées des éléments obligatoires de la stratégie de placement utilisés pour sélectionner les investissements afin de réaliser les objectifs environnementaux ou sociaux promus, ainsi que la méthodologie d'évaluation permettant de déterminer si et dans quelle mesure les éléments d'actifs et les indicateurs ont respecté les normes ESG définies, peuvent être consultées dans le chapitre « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour le calcul des ratios ESG, les cours d'évaluation du système de front-office sont utilisés pour les éléments d'actif, de sorte qu'il peut y avoir de légères différences avec les autres valeurs de cours présentées dans le rapport annuel, qui sont dérivées du système de comptabilité du fonds.

Les éléments d'actif ont reçu une note parmi six possibles dans chacune des approches d'évaluation, « A » étant la meilleure note et « F » la plus mauvaise note.

## DWS Global Value

Indicateurs	Description	Performance
<b>Indicateurs de durabilité</b>		
Évaluation de la qualité ESG A		43,45 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG B		22,21 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG C		25,87 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG D		8,04 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la qualité ESG F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition B		6,83 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition C		60,11 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition D		19,63 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition E		13 % des actifs du portefeuille
Évaluation du risque climatique et de transition F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme A		5,06 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme B		21,65 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme C		30,6 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme D		32,08 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme E		10,18 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la norme F		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine A		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine B		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine C		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine D		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine E		0 % des actifs du portefeuille
Évaluation de la liberté souveraine F		0 % des actifs du portefeuille
<b>Implication dans des secteurs controversés</b>		
Charbon C		3,12 % des actifs du portefeuille
Charbon D		3,91 % des actifs du portefeuille

Indicateurs	Description	Performance
Charbon E		0,94 % des actifs du portefeuille
Charbon F		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux C		5,35 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux D		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux E		0 % des actifs du portefeuille
Sables bitumineux F		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement C		4,7 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement D		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement E		0 % des actifs du portefeuille
Industrie de l'armement F		0 % des actifs du portefeuille
Tabac C		0 % des actifs du portefeuille
Tabac D		0 % des actifs du portefeuille
Tabac E		0 % des actifs du portefeuille
Tabac F		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles C		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles D		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles E		0 % des actifs du portefeuille
Armes de poing civiles F		0 % des actifs du portefeuille
<b>Implication dans des armes controversées</b>		
Munitions à uranium appauvri D		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri E		0 % des actifs du portefeuille
Munitions à uranium appauvri F		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel D		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel E		0 % des actifs du portefeuille
Mines antipersonnel F		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires D		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires E		0 % des actifs du portefeuille
Armes nucléaires F		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions D		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions E		0 % des actifs du portefeuille
Armes à sous-munitions F		0 % des actifs du portefeuille
<b>Les principales incidences négatives (PAI)</b>		
PAII - 02. Empreinte carbone - EUR	L'empreinte carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investis. Les émissions de CO2 d'un émetteur sont normalisées par la valeur de son entreprise, y compris ses liquidités (EVIC).	638,98 tonnes d'émissions de CO2/M€ investi
PAII - 03. Intensité de carbone	Intensité de carbone moyenne pondérée Scope 1+2+3	1302,96 tonnes d'émissions de CO2/M€ de revenus
PAII - 04. Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	17,87 % des actifs du portefeuille
PAII - 10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	0 % des actifs du portefeuille
PAII - 14. Implication dans des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)	0 % des actifs du portefeuille

Situation au : 31 mars 2023

Les indicateurs des principales incidences négatives (Principal Adverse Impact Indicators - PAII) sont calculés à partir des informations contenues dans les systèmes de back-office et de front-office de DWS, qui reposent notamment sur les données de fournisseurs de données ESG externes. S'il n'existe pas d'informations sur un PAII individuel pour des titres particuliers ou leurs émetteurs, parce qu'aucune donnée n'est disponible ou que l'indicateur ne s'applique pas à l'émetteur ou au titre en question, ces titres ou émetteurs peuvent être inclus dans des méthodes de calcul PAII individuelles avec une valeur de 0. Pour les fonds cibles, un « examen du portefeuille » est effectué en fonction de la disponibilité des données, y compris en ce qui concerne l'actualité des données relatives aux positions des fonds cibles et les informations disponibles sur les titres ou les émetteurs associés. La méthode de calcul de chaque PAII peut être modifiée au cours des périodes sous revue ultérieures en raison de l'évolution des normes de marché, d'un changement de traitement de certaines catégories de titres (comme les produits dérivés), d'une couverture plus large des données ou de clarifications réglementaires.

### Échelle d'évaluation ESG DWS

Dans les approches d'évaluation suivantes, les actifs ont reçu une note sur six possibles, A étant la meilleure note et F la plus faible.

Critère	Domaines d'activité « controversés »	Armes controversées	Évaluation de la norme DWS	Évaluation de la qualité ESG DWS	Évaluation des ODD DWS	Évaluation du risque climatique et de transition DWS
A	Aucun lien avec le secteur « controversé »	Aucun lien avec les armes controversées	Aucun problème	Véritable précurseur ESG (≥ 87,5 points ESG)	Véritable contributeur ODD (≥ 87,5 points ODD)	Véritable précurseur (≥ 87,5 points)
B	Lien éloigné	Lien éloigné/uniquement supposé	Problèmes minimes	Précurseur ESG (75 - 87,5 points ESG)	Contributeur ODD (75 - 87,5 points ODD)	Solutions climatiques (75 - 87,5 points)
C	0 % - 5 %	Double usage <sup>2</sup>	Problèmes	Milieu de tableau supérieur ESG (50 - 75 points ESG)	Milieu de tableau supérieur ODD (50 - 75 points ODD)	Risque contrôlé (50 - 75 points)
D	5 % - 10 % (Charbon : 5 % - 15 %)	Propriété <sup>3</sup> /mère <sup>4</sup>	Problèmes plus graves	Milieu de tableau ESG (25 - 50 points ESG)	Milieu de tableau ODD (25 - 50 points ODD)	Risque modéré (25 - 50 points)
E	10 % - 25 % (Charbon : 15 % - 25 %)	Fabricant d'un composant <sup>5</sup>	Problèmes graves ou niveau le plus élevé avec réévaluation <sup>7</sup>	Retardataire ESG (12,5 - 25 points ESG)	Opposant ODD (12,5 - 25 points ODD)	Risque élevé (12,5 - 25 points)
F	≥ 25 %	Fabricant de l'arme	Niveau le plus élevé/Violation du Pacte mondial des Nations unies <sup>8</sup>	Véritable retardataire ESG (0 - 12,5 points ESG)	Opposant ODD significatif (0 - 12,5 points ODD)	Risque extrême (0 - 12,5 points)

(1) Seuils de chiffre d'affaires/produits selon le schéma standard (granularité plus élevée disponible/les seuils peuvent être définis individuellement).

(2) Entrent par exemple dans cette catégorie les systèmes porteurs d'armes tels que les avions de combat qui, outre les armes controversées, portent également des armes non controversées.

(3) Plus de 20 % de fonds propres.

(4) La société mère impliquée dans des armes de niveau E/F détient plus de 50 % de fonds propres.

(5) Composants à usage unique

(6) Y compris les controverses de l'OIT ainsi que la gestion d'entreprise et les problèmes de produits.

(7) Dans le cadre de l'évaluation continue, la société DWS tient compte de la/des violation(s) des normes internationales - observée(s) à l'aide des données des fournisseurs de données ESG - mais aussi des erreurs éventuelles des fournisseurs de données ESG, de l'évolution future attendue de ces violations ainsi que de la volonté de l'émetteur d'engager un dialogue sur les décisions de l'entreprise en la matière.

(8) Une évaluation de niveau F peut être considérée comme une violation confirmée du Pacte mondial des Nations unies, en particulier une violation intentionnelle/structurelle au sein de l'entreprise.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds a investi en partie dans des investissements durables, conformément à l'article 2, paragraphe 17 du règlement européen 2019/2088 relatif aux obligations d'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ces investissements durables ont contribué à l'un des ODD des Nations unies ayant des objectifs environnementaux et/ou sociaux, tels que les suivants (liste non exhaustive) :

- Objectif 1 : Aucune pauvreté
- Objectif 2 : Pas de famine
- Objectif 3 : Santé et bien-être
- Objectif 4 : Éducation de qualité
- Objectif 5 : Égalité des sexes
- Objectif 6 : Salubrité de l'eau et des installations sanitaires
- Objectif 7 : Énergie abordable et propre
- Objectif 10 : Moins d'inégalités
- Objectif 11 : Villes et communautés durables
- Objectif 12 : Consommation et production durables
- Objectif 13 : Mesures de protection du climat
- Objectif 14 : Vie sous-marine
- Objectif 15 : Vie sur terre

L'ampleur de la contribution à chaque ODD des Nations unies a varié en fonction des investissements réels dans le portefeuille.

DWS a déterminé sa contribution aux ODD des Nations unies par le biais de son évaluation de la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable. Dans le cadre de cette évaluation, l'équipe de gestion du fonds a évalué (1) si une activité économique contribuait à un ou plusieurs des ODD des Nations unies, (2) si cette activité économique ou d'autres activités économiques de l'entreprise affectaient de manière significative ces objectifs (évaluation DNSH - « Do Not Significantly Harm »), et (3) si l'entreprise elle-même était conforme à l'évaluation de la protection (Safeguard Assessment) de DWS.

L'évaluation de la durabilité des investissements a pris en compte des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et d'évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification établie) afin de déterminer si une activité était durable. Les activités qui ont contribué positivement aux ODD des Nations unies ont été évaluées en fonction du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CapEx) et/ou des dépenses d'exploitation (OpEx). Si une contribution positive a été constatée, l'activité était considérée comme durable si l'entreprise a obtenu un résultat positif à l'évaluation DNSH et passé avec succès l'évaluation DWS Safeguard Assessment (voir la section « Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? »).

Le fonds n'a pas cherché à atteindre un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'évaluation DNSH faisait partie intégrante de l'évaluation de la durabilité des investissements et permettait de déterminer si une activité économique contribuant à un ODD des Nations unies affectait de manière significative un ou plusieurs de ces objectifs. Si un préjudice important était constaté, l'activité économique ne passait pas l'évaluation DNSH et ne pouvait pas être considérée comme une activité économique durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de l'évaluation DNSH visée à l'article 2, paragraphe 17 du règlement SFDR, l'évaluation de la durabilité d'un investissement a systématiquement intégré tous les indicateurs obligatoires relatifs aux principales incidences négatives stipulées au tableau 1 ainsi que les indicateurs pertinents stipulés aux tableaux 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR. Compte tenu de ces incidences négatives, la société DWS a fixé des seuils quantitatifs et/ou des valeurs qualitatives permettant de déterminer si un investissement causait un préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux. Ces valeurs ont été établies sur la base de différents facteurs externes et internes, tels que la disponibilité des données ou l'évolution du marché.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Dans le cadre de l'évaluation de la durabilité des placements, la société DWS a en outre évalué, à l'aide de son évaluation de la protection (Safeguard Assessment), dans quelle mesure une entreprise respectait les normes internationales. Il s'agissait notamment d'examiner la conformité aux normes internationales, telles que les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les normes de l'Organisation internationale du travail. Les entreprises pour lesquelles les violations les plus graves d'une norme internationale ont été constatées et confirmées ont été considérées comme non conformes aux mesures de protection et leurs activités économiques ne pouvaient pas être considérées comme durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements conformes à la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

L'équipe de gestion du fonds a pris en compte les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité figurant à l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission complétant le règlement SFDR :

- Empreinte carbone (n° 2) ;
- Intensité des GES des entreprises détenues (n° 3) ;
- Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (n° 4) ;
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales (n° 10) ; et
- Implication dans des armes controversées (n° 14)

Les principales incidences négatives susmentionnées ont été prises en compte au niveau du produit par le biais de la stratégie d'exclusion des éléments d'actif du fonds qui, après application de la méthode d'évaluation ESG propriétaire, satisfaisaient aux caractéristiques environnementales et sociales, comme décrit plus en détail dans la section « Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ? ».

Pour les investissements durables, les principales incidences négatives ont également été prises en compte dans l'évaluation DNSH, comme indiqué dans la section susmentionnée « Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? ».



Quels sont les principaux investissements de ce produit financier ?

### DWS Global Value

Investissements les plus importants	Répartition de la structure sectorielle/émetteurs	En % des actifs moyens du portefeuille	Répartition par pays
ConocoPhillips	Énergie	3,1 %	États-Unis
JPMorgan Chase & Co.	Banques	3,0 %	États-Unis
Shell	Énergie	2,7 %	Royaume-Uni
BHP Group	Matières premières	2,5 %	Australie
Johnson & Johnson	Santé	2,5 %	États-Unis
Chubb	Assurances	2,2 %	États-Unis
Schlumberger N.Y. Shares	Énergie	2,1 %	États-Unis
AbbVie	Santé	2,1 %	États-Unis
Corteva	Produits alimentaires, boissons et produits du tabac	2,0 %	États-Unis
Swedbank	Banques	2,0 %	Suède
Pfizer	Santé	1,9 %	États-Unis
The Allstate Corp.	Assurances	1,9 %	États-Unis
Morgan Stanley	Services financiers	1,8 %	États-Unis
Merck & Co.	Santé	1,8 %	États-Unis
The Goldman Sachs Group	Services financiers	1,8 %	États-Unis

pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023



**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des éléments d'actif spécifiques.

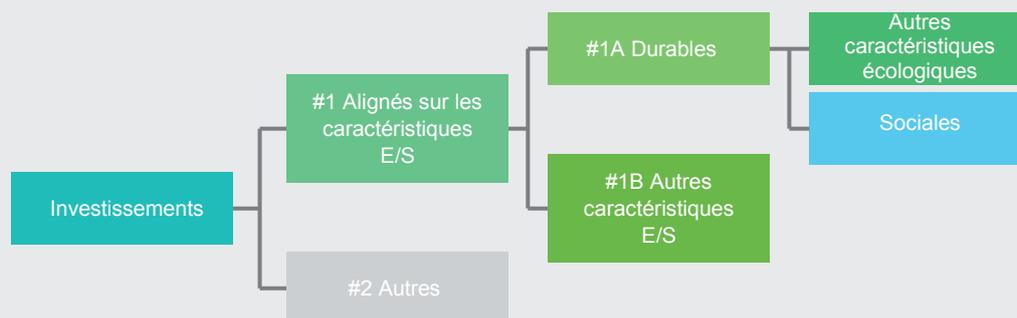
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La part des investissements liés au développement durable s'élevait à 99,57 % des actifs du fonds à la date de référence.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Ce fonds a investi 99,57 % de son actif net dans des placements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Au sein de cette catégorie, 19,44 % de l'actif net du compartiment ont été considérés comme investissements durables (#1A Investissements durables).

0,43 % des investissements ne répondaient pas à ces caractéristiques (#2 Autres investissements). Pour une présentation plus détaillée de la répartition exacte du portefeuille de ce fonds, veuillez vous référer à la Partie Spécifique du prospectus de vente.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres investissements** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Investissements durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

## DWS Global Value

### Répartition de la structure sectorielle

En % des actifs du portefeuille

Secteur financier	26,0 %
Industrie	13,9 %
Santé	13,1 %
Énergie	9,1 %
Matières premières	8,5 %
Biens de consommation courante	7,8 %
Technologies de l'information	4,4 %
Biens de consommation durables	3,4 %
Services de communication	3,0 %
Services aux collectivités	2,3 %
<b>Participation dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>17,9 %</b>

Situation au : 31 mars 2023



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il permis d'investir dans des activités conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et/ou de l'énergie nucléaire ?<sup>1</sup>

Oui :

En gaz fossile

En énergie nucléaire

Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à l'atténuation du changement climatique (« protection du climat ») et ne causent pas un préjudice important à un objectif de la taxinomie de l'UE - voir l'explication à gauche. Les critères complets pour les activités économiques conformes à la taxinomie de l'UE dans le domaine du gaz fossile et de l'énergie nucléaire sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En ce qui concerne la conformité à la taxinomie de l'UE, les critères pour le **gaz fossile** comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des carburants à faible émission de CO<sub>2</sub> d'ici fin 2035. Les critères relatifs à l'**énergie nucléaire** comprennent des dispositions complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les **activités facilitatrices** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

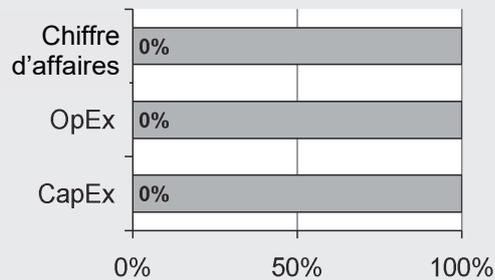
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités conformes à la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des entreprises détenues en portefeuille ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les entreprises détenues en portefeuille, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des entreprises détenues en portefeuille.

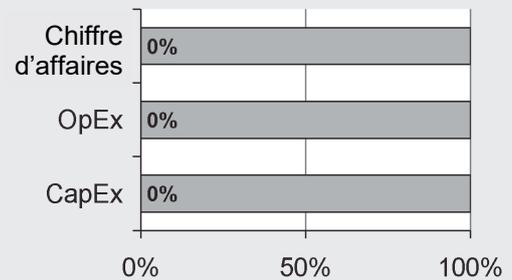
Les graphiques ci-dessous montrent le pourcentage minimum d'investissements verts conformes à la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer la conformité des obligations d'État\* à la taxinomie, le premier graphique montre la conformité à la taxinomie de tous les investissements du produit financier, y compris les obligations d'État, tandis que le deuxième graphique représente la conformité à la taxinomie uniquement des investissements du produit financier autres que les obligations d'État.

1. Conformité des investissements à la taxinomie, **obligations d'État incluses\***



■ Conformes à la taxinomie	0,00 %
■ Non conformes à la taxinomie	100,00 %

2. Conformité des investissements à la taxinomie, **hors obligations d'État\***



■ Conformes à la taxinomie	0,00 %
■ Non conformes à la taxinomie	100,00 %

\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations d'État » comprennent toutes les positions à risque par rapport aux États.

En raison du manque de données fiables, le fonds ne s'est pas engagé à viser un pourcentage minimum d'investissements durables conformes à un objectif environnemental selon la taxinomie de l'UE. Par conséquent, la part des investissements écologiquement durables conformes à la taxinomie de l'UE s'élevait à 0 % de l'actif net du fonds. Il pouvait toutefois arriver qu'une partie des activités économiques sous-jacentes aux placements soit conforme à la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et facilitatrices ?

Le fonds ne prévoyait pas de pourcentage minimum d'investissements dans des activités économiques de transition et des activités facilitatrices, car il ne s'engageait pas à atteindre un pourcentage minimum d'investissements écologiquement durables, conformément à la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non conformes à la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'avait pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,44 % de l'actif net du fonds.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds n'a pas fixé de quota minimum pour les investissements écologiquement ou socialement durables conformément à l'article 2, paragraphe 17 du SFDR. Toutefois, la part minimale des investissements durables sur le plan environnemental et social représentait au total 19,44 % de l'actif net du fonds.



Quels étaient les investissements relevant de la catégorie « Autres investissements », quel était l'objectif de placement poursuivi et existait-il une protection environnementale ou sociale minimale ?

Ce fonds a fait la promotion d'une allocation d'actifs majoritairement composée d'investissements compatibles avec des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). En outre, ce fonds a investi, à titre complémentaire, dans des placements considérés comme non conformes aux caractéristiques promues (#2 Autres investissements). Ces autres investissements pouvaient inclure toutes les catégories d'actifs prévues par la politique de placement concernée, y compris les liquidités et les produits dérivés.

Conformément au positionnement de ce fonds sur le marché, ces autres investissements avaient pour objectif de permettre aux investisseurs de participer à des investissements non conformes aux critères ESG, tout en veillant à ce que la majeure partie de l'exposition soit constituée d'investissements axés sur des caractéristiques environnementales et sociales. Les autres placements ont pu être utilisés par l'équipe de gestion du portefeuille pour optimiser le résultat de placement, à des fins de diversification, de liquidité et de couverture.

Ce fonds n'a pas tenu compte de mesures de protection environnementale ou sociale minimales pour les autres investissements.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Ce fonds a suivi une stratégie actions comme stratégie principale de placement. Pour ce faire, le fonds a investi au moins 51 % de son actif dans des actions d'émetteurs internationaux qui faisaient partie des valeurs de rendement sous-évaluées. Jusqu'à 49 % de l'actif du fonds pouvaient être investis dans des instruments du marché monétaire et des avoirs bancaires qui ne répondent pas aux critères ci-dessus. Pour plus de détails sur la politique de placement principale, veuillez consulter la Partie Spécifique du prospectus de vente. Les actifs du fonds ont été investis principalement dans des investissements qui répondaient aux normes définies pour les caractéristiques environnementales ou sociales annoncées, comme indiqué dans les sections suivantes. La stratégie du fonds en matière de caractéristiques environnementales ou sociales promues a fait partie intégrante de la méthodologie d'évaluation ESG et a fait l'objet d'un suivi continu via les directives d'investissement du fonds.

### **Méthodologie d'évaluation ESG**

L'équipe de gestion du portefeuille de ce fonds visait à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues en évaluant les investissements potentiels, indépendamment de leurs perspectives de réussite économique, à l'aide d'une méthodologie d'évaluation ESG propriétaire. Cette méthodologie s'appuie sur la base de données ESG, qui a utilisé les données de plusieurs fournisseurs de données ESG, des sources publiques et des évaluations internes (sur la base d'une méthodologie d'évaluation et de classification définie) afin d'obtenir des évaluations globales dérivées. La base de données ESG était donc basée, d'une part, sur des données et des chiffres et, d'autre part, sur des évaluations internes qui prenaient en compte des facteurs allant au-delà des chiffres et des données traitées, tels que les évolutions ESG attendues à l'avenir, la plausibilité des données par rapport aux événements passés ou futurs, la volonté de dialogue sur les questions ESG et les décisions d'entreprise de l'émetteur.

Comme décrit plus en détail ci-dessous, la base de données ESG a dérivé des évaluations codées à l'aide des lettres « A » à « F » dans le cadre de différentes approches d'évaluation. Au sein de chaque approche d'évaluation, les émetteurs ont reçu une note parmi six possibles, la note « A » étant la plus élevée et la note « F » la plus basse. Lorsque l'évaluation d'un émetteur selon l'une des approches d'évaluation n'était pas jugée suffisante, il était interdit à l'équipe de gestion du portefeuille d'investir dans cet émetteur, même si celui-ci aurait été en principe investissable selon les autres approches d'évaluation. En ce sens, chaque évaluation dans le cadre d'une approche d'évaluation a été considérée individuellement et pouvait conduire à l'exclusion d'un émetteur.

La base de données ESG a utilisé plusieurs approches d'évaluation différentes pour déterminer si les caractéristiques environnementales et sociales promues étaient présentes chez les émetteurs, notamment :

#### • **Évaluation DWS du risque climatique et de transition**

L'évaluation du risque climatique et de transition de DWS a évalué les émetteurs dans le contexte du changement climatique et des changements environnementaux, par exemple en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre et la protection de l'eau. Les émetteurs qui ont moins contribué au changement climatique et à d'autres changements environnementaux négatifs, ou qui ont été moins exposés à ces risques, ont été mieux notés. Les émetteurs présentant un profil de risque climatique excessif (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

#### • **Évaluation de la norme DWS**

L'évaluation de la norme DWS a évalué le comportement des émetteurs, par exemple dans le cadre des principes du Pacte mondial des Nations unies et des normes de l'Organisation internationale du travail, ainsi que le comportement dans le cadre des normes et principes internationaux généralement reconnus. L'évaluation de la norme a examiné, par exemple, les violations des droits de l'homme, les violations des droits des travailleurs, le travail des enfants ou le travail forcé, les incidences négatives sur l'environnement et l'éthique commerciale. Les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

#### • **Évaluation DWS des émetteurs souverains**

L'évaluation DWS des émetteurs souverains a porté sur les libertés politiques et civiles. Les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de libertés politiques et civiles (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

### **- Implication dans des secteurs controversés**

La base de données ESG a défini certains secteurs d'activité et activités commerciales comme étant pertinents. Ont été définis comme pertinents les secteurs d'activité et les activités commerciales qui concernaient la production ou la distribution de produits dans un domaine controversé (« secteurs controversés »). Les secteurs définis comme controversés étaient par exemple l'industrie des armes à feu civiles, l'industrie de l'armement et les produits du tabac. D'autres secteurs d'activité et activités commerciales ont été définis comme pertinents lorsqu'ils concernaient la production ou la distribution de produits dans d'autres secteurs. D'autres secteurs définis comme pertinents étaient par exemple l'extraction du charbon et la production d'énergie à base de charbon.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de la part de leur chiffre d'affaires total qu'ils ont réalisée dans des secteurs d'activité controversés et des activités commerciales controversées. Plus le pourcentage du chiffre d'affaires provenant des activités controversées et des activités commerciales controversées était faible, meilleure était l'évaluation.

En ce qui concerne l'implication dans les produits du tabac et les armes à feu civiles, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'industrie de l'armement, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

En ce qui concerne l'implication dans l'extraction du charbon et la production d'énergie à partir du charbon ou dans d'autres secteurs et pratiques commerciales controversés, les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

### **• Implication dans des armes controversées**

La base de données ESG a évalué l'implication d'une entreprise dans des armes controversées. Les armes controversées comprenaient par exemple les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri, les armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques.

Les émetteurs ont été évalués en fonction de leur degré d'implication (production d'armes controversées, production de composants, etc.) dans la fabrication d'armes controversées, indépendamment du chiffre d'affaires total réalisé. Les émetteurs (à l'exception des fonds cibles) modérément, fortement ou excessivement impliqués (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F ») ont été exclus de l'univers de placement.

### **• Évaluation DWS de l'utilisation du produit des obligations (Use of Proceeds Bonds)**

Par dérogation aux explications susmentionnées, les obligations relevant de l'évaluation DWS de l'utilisation du produit (Use of Proceeds) sont également investissables lorsque l'émetteur de l'obligation ne satisfait pas pleinement à la méthodologie d'évaluation ESG.

Le financement de l'utilisation du produit des obligations est vérifié dans le cadre d'un processus à deux étapes.

Dans la première étape, DWS vérifie si une obligation remplit les conditions d'utilisation du produit. La vérification de la conformité aux Principes applicables aux obligations vertes (Green Bond Principles), aux Principes applicables aux obligations sociales (Social Bond Principles) ou aux Principes applicables aux obligations durables (Sustainability Bond Principles) de l'ICMA est un élément important à cet égard. L'évaluation est axée sur l'utilisation des produits, la sélection des projets financés par le biais de ces produits, la gestion de l'utilisation des produits et la présentation aux investisseurs des rapports annuels sur l'utilisation des produits.

Lorsqu'une obligation est conforme à ces principes, l'évaluation porte, dans la deuxième étape, sur la qualité ESG de l'émetteur de cette obligation concernant les normes minimales définies en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Cette évaluation s'appuie sur la méthodologie d'évaluation ESG décrite ci-dessus et exclut

- les émetteurs d'entreprises présentant une qualité ESG médiocre par rapport à leur groupe de référence (c'est-à-dire notés « E » ou « F »),
- les émetteurs souverains faisant l'objet de controverses importantes ou excessives en matière de gouvernance (c'est-à-dire notés « E » ou « F »),
- les émetteurs présentant le degré de gravité le plus élevé de non-respect des normes (c'est-à-dire notés « F ») ou
- les émetteurs excessivement impliqués dans des armes controversées (c'est-à-dire notés « D », « E » ou « F »).

Dans la mesure où le fonds cherchait à satisfaire les caractéristiques environnementales et sociales et les pratiques de gouvernance d'entreprise annoncées en investissant également dans des fonds cibles, ces derniers devaient respecter les normes DWS susmentionnées en ce qui concerne l'évaluation du risque climatique et de transition et l'évaluation de la norme.

Les produits dérivés n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds et n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul du pourcentage minimal d'actifs répondant à ces caractéristiques. Toutefois, les produits dérivés sur des émetteurs individuels ne pouvaient être acquis pour le compte du fonds que si les émetteurs des actifs sous-jacents respectaient la méthodologie d'évaluation ESG.

Les liquidités n'ont pas été évaluées au moyen de la méthode d'évaluation ESG.

### **Méthodologie d'évaluation de la durabilité des investissements**

En outre, pour déterminer la part des placements durables, la société DWS a mesuré la contribution à un ou plusieurs ODD des Nations unies. Pour ce faire, elle a évalué la durabilité des investissements, dans le cadre de laquelle les investissements potentiels ont été évalués sur la base de différents critères afin de déterminer si une activité économique pouvait être considérée comme durable, comme indiqué plus en détail dans la section « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La stratégie de placement ESG appliquée ne prévoyait pas de réduction minimale obligatoire du volume des investissements.

La procédure d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises détenues était basée sur l'évaluation de la norme DWS. En conséquence, les entreprises détenues évaluées ont suivi des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

En outre, la société de gestion a estimé que la propriété active était un moyen très efficace d'améliorer la gouvernance, les politiques et les procédures et d'œuvrer à l'amélioration des performances à long terme des entreprises détenues. La propriété active impliquait d'utiliser sa position d'actionnaire pour influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. Un dialogue constructif a pu être instauré avec les entreprises détenues sur des sujets tels que la stratégie, les performances financières et non financières, le risque, la structure du capital, l'impact social et environnemental et la gouvernance d'entreprise, y compris sur des sujets tels que la divulgation, la culture et la rémunération. Un dialogue a pu être exercé, par exemple, par le biais de réunions d'émetteurs ou d'accords de mandat. Dans le cas des participations au capital, il était également possible d'interagir avec l'entreprise en exerçant son droit de vote (vote par procuration) ou en participant aux assemblées générales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce fonds n'avait pas établi de valeur de référence pour déterminer s'il était conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## Société de gestion, administration centrale, agent de transfert, agent de registre et distributeur principal

DWS Investment S.A.  
2, Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg, Luxembourg  
Fonds propres au 31 décembre 2022 :  
365,1 millions d'euros  
avant affectation du bénéfice

## Conseil de surveillance

Claire Peel  
Présidente  
DWS Management GmbH,  
Frankfurt / Main

Manfred Bauer  
DWS Investment GmbH,  
Frankfurt / Main

Stefan Kreuzkamp (jusqu'au 31 décembre 2022)  
Frankfurt / Main

Dr. Matthias Liermann  
DWS Investment GmbH,  
Frankfurt / Main

Holger Naumann  
DWS Group GmbH & Co. KGaA,  
Frankfurt / Main

Frank Rückbrodt  
Deutsche Bank Luxembourg S.A.,  
Luxembourg

## Directoire

Nathalie Bausch  
Présidente  
DWS Investment S.A.,  
Luxembourg

Leif Bjurström  
DWS Investment S.A.,  
Luxembourg

Dr. Stefan Junglen  
DWS Investment S.A.,  
Luxembourg

Barbara Schots (jusqu'au 21 mars 2023)  
DWS Investment S.A.,  
Luxembourg

Michael Mohr (depuis le 21 mars 2023)  
DWS Investment S.A.,  
Luxembourg

## Commissaire aux comptes

KPMG Audit S.à r.l.  
39, Avenue John F. Kennedy  
1855 Luxembourg, Luxembourg

## Dépositaire

State Street Bank International GmbH  
filiale du Luxembourg  
49, Avenue John F. Kennedy  
1855 Luxembourg, Luxembourg

## Gérant de portefeuille

DWS Investment GmbH  
Mainzer Landstraße 11-17  
60329 Frankfurt / Main, Allemagne

## Organisme distributeur, agent payeur et bureau d'information\*

LUXEMBOURG  
Deutsche Bank Luxembourg S.A.  
2, Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg, Luxembourg

\* Concernant les autres distributeurs et agents  
payeurs, se reporter au prospectus de vente

Situation au : 31 mars 2023

**DWS Investment S.A.**

2, Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg, Luxembourg  
Tél. : +352 4 21 01-1  
Fax : +352 4 21 01-9 00